

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

ANTI-MITES ALIMENTAIRES-GEA\_P04031D

**Type(s) de produit**

TP19: Répulsifs et appâts

**Numéro d'autorisation:** FR-2014-0003

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** EU-0030911-0000

---

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	ANTI-MITES ALIMENTAIRES-GEA_P04031D ANTI-MITES ALIMENTAIRES INVERDE SUPER NINJA CONTRE MITES ALIMENTAIRES TI-TOX ANTI-MITES ALIMENTAIRES
---------------------------------	---

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	GEA srl
	Adresse	Via Albert Bruce Sabin 31 20019 Settimo Milanese Italie
Numéro de l'autorisation	FR-2014-0003	
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>	EU-0030911-0000	
Date de l'autorisation	01/08/2024	
Date d'expiration de l'autorisation	31/07/2034	

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	GEA SRL
Adresse du fabricant	VIA ALBERT BRUCE SABIN, 31 20019 SETTIMO MILANESE Italie
Emplacement des sites de fabrication	GEA SRL VIA ALBERT BRUCE SABIN, 31 20019 SETTIMO MILANESE Italie

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Acétate de (Z,E)-tétradéca-9,12-diényne
Nom du fabricant	GEA SRL
Adresse du fabricant	VIA ALBERT BRUCE SABIN, 31 20019 SETTIMO MILANESE Italie
Emplacement des sites de fabrication	GEA SRL VIA ENRICO FERMI, 10 20019 SETTIMO MILANESE Italie

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acétate de (Z,E)- -tétradéca-9,12-d iényle		substance active	30507-70-1		0,2138 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Piège en carton avec pâte adhésive, prêt à l'emploi

---

### **Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE**

Mentions de danger	
Conseils de prudence	

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Mites alimentaires - Intérieur**

Type de produit	TP19: Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	La substance active Z,E-TDA, libérée dans l'air, agit en mimant une phéromone sexuelle produite par les mites alimentaires femelles. L'insecte mâle est attiré par cette substance active et se retrouve piégé en contact de la colle adhésive de la bande. Le Z,E-TDA provoque également une perturbation du comportement sexuel des mâles.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Plodia interpunctella</i> Nom commun: autre: Pyrale des fruits secs Stade de développement: autre: Adultes mâles  Nom scientifique: autre: <i>Ephestia khueniella</i> Nom commun: autre: Pyrale de la farine Stade de développement: autre: Adultes mâles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Produit destiné à être utilisé exclusivement en intérieur, dans des espaces où sont conservés des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Le piège est disposé à l'endroit souhaité (intérieur ou extérieur d'un placard)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 piège (soit 1,5 mg de Z,E-TDA) convient au traitement d'un volume de 1,5 m <sup>3</sup> à l'intérieur d'un placard ou au traitement d'un volume de 20 m <sup>3</sup> à l'extérieur d'un placard.  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: 1 piège (soit 1,5 mg de Z,E-TDA) convient au traitement d'un volume de 1,5 m <sup>3</sup> à l'intérieur d'un placard ou au traitement d'un volume de 20 m <sup>3</sup> à l'extérieur d'un placard.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Les pièges sont conditionnés dans un sachet composé de 3 couches : polyéthylène téréphtalate / aluminium / polyéthylène (PET/Alu/PE).

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

---

**4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

-

**4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

---

## **Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Vérifier les pièges régulièrement et les remplacer lorsque le piège collant est couvert de mites.
- Informer le détenteur de l'autorisation en cas d'inefficacité du traitement.
- L'effet biocide est observé une heure après l'application des pièges.
- Persistance d'action : jusqu'à 3 mois après ouverture du piège.

### **5.2. Mesures de gestion des risques**

-

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : pas applicable.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

-

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Ne pas stocker à une température supérieure à 40 °C.
- Durée de conservation : 3 ans.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

-